



Saint-Damase

fière de son histoire

AVIS PUBLIC

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 120 ET ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS est donné que lors d'une séance extraordinaire tenue le 17 décembre 2018, le conseil municipal adopté le règlement numéro 120 intitulé

« Règlement d'adoption du budget de la municipalité pour l'année 2019 afin d'établir les taux de la taxe foncière générale ainsi que les tarifs de compensation pour les services offerts à la population. »

Le règlement est disponible pour consultation et ainsi obtenir des renseignements en vous présentant au bureau municipal situé au 115, rue Saint-Étienne, Saint-Damase durant les heures régulières d'ouverture.

DONNÉ à Saint-Damase, ce 18^e jour du mois de décembre 2018.

Johanne Beauregard
Directrice générale et secrétaire-trésorière